

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 octobre 2024

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à vingt heures, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

## Étaient présents :

M. Alain JANSEN, M<sup>me</sup> Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M<sup>me</sup> Marie-Laure KOESSLER, M<sup>me</sup> Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M<sup>me</sup> Brigitte SCHLEIFER, Adjoint au Maire  
M<sup>me</sup> Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M<sup>me</sup> Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M<sup>me</sup> Fabienne BIGNET, M<sup>me</sup> Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, M<sup>me</sup> Solange WOLFF MINSTA, M<sup>me</sup> Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M<sup>me</sup> Virginie JACQUEMIN, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M<sup>me</sup> Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

*(M. Mario VOELKEL, Conseiller municipal a rejoint la séance à 20 h 13, lors des communications faites par Monsieur le Maire.)*

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Rémi REUTHER, Adjoint au Maire ayant donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER Adjoint au Maire

## Était/Étaient absent(s) :

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

Nombre de conseillers élus	29
Nombre de conseillers en fonction	29
Nombre de conseillers présents	25

Calcul du quorum :  $29 : 2 = 14,5$  (arrondi à 15)

*(N'entre pas dans le calcul du quorum, le conseiller municipal empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal pour voter en son nom)*

Le quorum est atteint avec 25 présents  
au moment de l'ouverture de la séance.

**Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.**

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 30 septembre 2024.

../..

## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
  - II. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024
  - III. Communications du Maire, Conseiller métropolitain
- 
- 34/2024** Cession de terrains lieudit FUCHSLOCH
  - 35/2024** Modifications règlements Multi-accueil et SAF
  - 36/2024** Tarifs municipaux : billetterie pour les spectacles communaux
  - 37/2024** Convention de mutualisation entre la ville et le CCAS de Souffelweyersheim
  - 38/2024** Affaires du personnel – création d'emplois 2024 – Assistant de Service Social
  - 39/2024** Affaires du personnel – Elargissement du RIFSEEP au cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs
  - 40/2024** Affaires du personnel – Convention de mise à disposition de personnels entre la ville et de la CCAS de Souffelweyersheim
  - 41/2024** Affaires du personnel – Création d'emplois 2024 Complément
- 
- IV. Questions orales et divers

### I. - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Le Conseil Municipal,*

*VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,*

*Désigne, à l'unanimité, Mme Fabienne BIGNET comme secrétaire de séance.*

### II. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024 est approuvé à la majorité par 25 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention de Mme NGO YANGA, Conseillère municipale.

### III. – COMMUNICATIONS DU MAIRE, CONSEILLER METROPOLITAIN

Monsieur Pierre PERRIN, Maire, expose ce qui suit.

- a) **Visite officielle des soutiens et partenaires du projet de construction du restaurant scolaire mutualisé avec l'Ecole élémentaire Rapp et Collège des Sept Arpents à Souffelweyersheim.**

*Je salue Mme PANZA des Dernières nouvelles d'Alsace (DNA). Je vous remercie d'être présente ce soir mais également pour votre présence lors de la visite officielle du projet de construction. Je voudrais vous remercier pour l'article que vous avez fait.*

../..

*Madame la Préfète était là et a pu nous rassurer sur les subventions possibles l'année prochaine. Cela nous fait bien plaisir, car les coûts ayant augmenté, on avait quand même un reste à charge qui était important pour la commune. Ce coût à charge restera important pour la commune, et je vous l'avais dit au moment du budget. Nous avons alors pris les devants en vous sollicitant pour l'augmentation des taux de fiscalité.*

*Cette inauguration a montré l'avancée des travaux mais également l'intérêt que porte la nos partenaires au projet : pour la Caisse d'allocations familiales (CAF) la présence de Madame MEYER et pour la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) Monsieur HOERLÉ. La CeA est co-constructeur avec nous. Elle paie sa part du projet à hauteur de 1,5 millions. Par ailleurs elle donne une première subvention de 100 000 € dans le cadre d'un dispositif d'intérêt communal.*

*Vous avez lu sûrement cet article, pour ceux qui étaient là mais qui connaissent aussi le dossier : c'est une cantine qui devrait voir le jour fin 2025. Les écoles pourront déjà commencer normalement en septembre 2025. Bernard, c'est ça ?*

**Monsieur Bernard WEBER, Adjoint au Maire prend la parole :** *On est juste sur une interrogation encore par rapport à la commission de sécurité. Deux options se posent : soit une validation par la commission de sécurité d'un élément, ou alors de l'ensemble du bâtiment. Ça va dépendre de cela.*

**Monsieur le Maire reprend la parole :** *De toutes façons, on n'est pas pris au dépourvu puisque nous saurions fonctionner au moins le 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Je vous rappelle que c'est une cantine pour 350 élèves d'élémentaires. Nous faisons manger 100, 120 enfants à l'école maternelle des Coquelicots. Il restera 250 places pour les collégiens. C'est pour cela que la CeA est notre partenaire. Elle porte la compétence des collèges. Cela permettra aux collégiens de revenir déjeuner chez nous. En effet, ce sont trois bus tous les jours qui partent au Ried pour manger. Cela va faire du bien à ces collégiens. Ils pourront, en temps extra-scolaires, de nouveau faire de la chorale, du sport et déjeuner à la cantine.*

*Enfin, nous avons en projection une dernière photo du petit triptyque. Pour ceux qui ont mis la main à la pâte ou à la peinture avec les élèves, vous pouvez voir le petit triptyque qui sera accroché dans cette cantine au moins au début. Je trouve cela agréable d'avoir pu réunir aussi bien les élèves, les enseignants et vous qui étiez présents lors de cette inauguration. Ne cherchez pas le trait que j'ai fait. Je crois que c'est un vert à gauche, mais je ne suis pas certain.*

*En tout cas, merci à Maylis FREBILLOT et merci à Hélène MULLER pour l'idée et l'organisation de ce moment.*

### **b) Projet Tram-Nord**

*En lisant les Dernières Nouvelles d'Alsace ou même le magazine Souffel MAG, vous savez qu'actuellement l'enquête publique pour la réalisation d'un tram dans le secteur Nord de l'Agglomération a été lancée.*

*Cette enquête publique a commencé le 9 septembre et se terminera le 18 octobre. Je ne peux que vous encourager à aller donner votre avis ou d'envoyer votre avis. Vous pouvez aller le déposer dans une des quatre mairies, puisque c'est Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim qui sont concernés.*

*Nous ne sommes pas concernés puisque les travaux d'accès sur l'autoroute ou sur la M35 sont sur le banc de Hœnheim. Nous ne sommes pas directement concernés bien que la rue de la Fontaine soit pour partie sur le banc de Souffelweyersheim.*

*C'est pour cela que vous n'avez pas eu de réunion d'enquête publique ici. Certains ont été à celle de Bischheim. Celle de Schiltigheim va avoir lieu prochainement.*

*Pour ma part, je suis allé rencontrer les commissaires enquêteurs. J'avais pris rendez-vous avec les cinq commissaires enquêteurs et pendant une heure nous avons débattu et discuté de la problématique de la commune de Souffelweyersheim.*

*Vous en aviez débattu lors du conseil municipal le 18 mars, et vous aviez émis un avis défavorable à ce projet de développement tel qu'il était présenté, je vous le rappelle, entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. On avait mis cinq points pour motiver cet avis défavorable.*

*Je vous les rappelle : une amélioration de l'offre de bus soit étudiée, une mise en concurrence avec l'option d'un tramway sur le nord de l'agglomération, la réalisation d'un plan de circulation de tous les modes de déplacement sur l'ensemble des communes Nord de l'agglomération, prenant en compte notamment les reports de trafics modaux.*

*Si ce tram se fait, il y aura une coupure de la rue du Général de Gaulle à Schiltigheim, le pont au-dessus de la voie de chemin de fer devant être refait. Cette opération entrainera un vrai report de circulation vers le Nord surtout pendant la phase travaux.*

*À l'arrivée du Tram, dans la mesure où une seule voie nous permet d'aller vers Strasbourg, pour ceux qui ne le savent pas la route de Brumath, cela va être un vrai souci si ce n'est pas pris en compte.*

*Je ne sais pas quel sera l'avis de la commission d'enquête publique mais si elle donne un avis favorable, réserves ou pas, nous devrons travailler sur la suite. Il est hors de question qu'on se fasse surprendre. Nous travaillerons sur les effets de l'arrivée du tram à Bischheim et des travaux afin d'être le moins pénalisé.*

*Tel que c'est prévu, vous n'aurez plus que l'accès direct pour aller à la place des Halles. Vous ne pourrez plus accéder directement par la place de Haguenau, vous serez obligé de repasser par l'autoroute et le rond-point de l'IKEA. Et inversement, quand vous reviendrez du Wacken, vous serez obligés de remonter par le rond-point IKEA et reprendre l'autoroute à cet endroit-là.*

*C'est une volonté de la ville de Strasbourg, je peux l'entendre mais pour nous, il faut qu'on se prépare.*

*Un autre avis avait été demandé. Je cite : « qu'un avis soit demandé à l'ensemble des communes que constitue cette EPCI car un tel investissement va inmanquablement impacter les développements du futur de toute l'Eurométropole ».*

*On me dit 268 millions aujourd'hui. Je rappelle qu'à l'époque seul le tablier du pont devait être refait. Maintenant, on nous parle de surélever le pont car il va falloir prévoir l'électrification de la voie de chemin de fer en dessous, l'élargissement et la consolidation des piliers. Ce n'est plus le même prix, mais on me dit que tout est prévu dedans. Je vous dis qu'on dépassera allègrement les 300 millions. Mais la Métropole, comme l'État, un jour, ne pourra plus dépenser davantage. Un jour, il faudra bien rembourser les dettes. L'État se pose la question aujourd'hui, la métropole devra se poser la question aussi.*

Lors de la réunion de l'enquête publique, il était question d'aller avec le tram jusqu'à Vendenheim. La difficulté sera de le faire passer à Souffelweyersheim, mais également de le financer car sur le projet actuel nous avons environ 4 kilomètres à 60 millions le kilomètre. De Bischheim jusqu'à Vendenheim, il y a une dizaine de kilomètres...

On demandait que l'avis des communes concernées et impactées soit pris en compte. Les communes d'Hœnheim et Bischheim ont donné un avis défavorable et il n'en est pas tenu compte.

J'étais porteur de ce message pour la commune de Souffelweyersheim.

Enfin j'ai demandé avec force l'accès sur la M35, c'est à dire l'accès au droit de la Rue de la Fontaine sur le banc de Hœnheim. Si nous n'avons pas cet accès, avec ou sans tram, il ne faudra rien faire. J'ai demandé lors de l'enquête publique à ce que cela soit un préalable. On ne peut pas commencer les travaux du tram si cet accès sur l'autoroute n'est pas fait. Cela voudrait dire si non que l'on fasse demi-tour, comme beaucoup le font déjà actuellement, vers l'ES. Il faut que l'on soit entendus. On m'a dit que oui cependant le document d'enquête publique, la réalisation de cette voie est inscrite mais sans timing et obligation de le faire avant.

J'ai discuté de plein d'autres choses : la circulation, nos reports de circulation, notre incapacité d'aller sur Strasbourg en voiture. Mais la volonté de la Ville de Strasbourg, accompagnée par l'Eurométropole et sa gouvernance, c'est qu'il n'y ait plus de voitures sur Strasbourg.

**Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère municipale prend la parole :** Le jour de la fête nationale allemande, tout Strasbourg était bouché. J'ai dû laisser ma voiture toute la nuit au parking et rentrer en tram. Il y a eu beaucoup d'articles à ce sujet. Le président de la CCI, d'ailleurs, était très en colère sur ce qui s'est passé jeudi sur Strasbourg.

**Monsieur le Maire reprend la parole :** Le nombre de voitures baisse, mais la population augmente, donc forcément il y aura toujours autant de voitures. Même si dans nos foyers on a un peu moins de voitures, au lieu d'en avoir deux ou trois, on en aura peut-être plus qu'une à un moment, mais cela restera quand même énormément de voitures sur le secteur.

Je ne veux pas polémiquer, mais je suis content que la décision concernant la Crit'Air 3 ait été revue. Pour la commune de Souffelweyersheim la difficulté résidait dans le fait que plus de 1 000 voitures devaient disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Mais c'est une bonne chose, ces voitures disparaîtront toutes seules dans l'année ou dans les deux années qui viennent s'agissant de vieilles voitures les gens les remplaceront forcément.

### **c) Campement sauvage des Gens du voyage en Juillet**

Début juillet nous avons eu un campement sauvage des gens du voyage qui s'est installé sur le banc communal de Souffelweyersheim. Plus de 42 caravanes et voitures soit plus de 42 emplacements avec au moins minimum 42 camionnettes ou voitures qui tiraient ces caravanes se sont installées sur le petit terrain de foot d'entraînement. Ils sont partis deux, trois jours avant la date prévue et malheureusement quand ils sont partis il venait de pleuvoir. Nous avons des dégâts. La facture est élevée : un peu plus de 10 000 €, à la charge entièrement de la commune. Aucune aide n'est possible. On a fait venir la société HEGE qui a tout de suite traité le terrain, remis en état. Il est maintenant engazonné. Nous ne sommes pas les seuls à qui cela arrive. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu ce genre de campement sauvage.

*D'autres communes sont impactées chaque année et chaque commune essaye de trouver une possibilité d'empêcher sur certains emplacements l'arrivée des caravanes. Nous travaillons sur la mise en place d'un dispositif pour empêcher les caravanes de venir sur les terrains de foot. On a lancé tout de suite la réflexion car qu'il faut aussi travailler avec les agriculteurs. Il existe des dispositifs que l'on retrouve un peu partout comme à la Balastière ou à Gries au foot, au parc des innovations d'Illkirch. Ce genre de dispositif empêche les caravanes de venir. Nous allons devoir le faire. Cela sera entièrement à notre charge, mais je crois qu'on n'a pas le choix.*

**d) Information concernant la démission d'un membre du Comité Petite Enfance**

*C'est une information que je suis obligé de vous faire car nous avons une démission, mais c'est une bonne démission, vous allez comprendre.*

*Nous avons une personne, Mme Marianne HUTT, qui faisait partie du comité consultatif Petite Enfance. Madame HUTT est une ancienne assistante maternelle et faisait partie à juste titre de cette commission. Elle démissionne parce que nous venons de l'embaucher au multi-accueil Petite Enfance, la grande crèche.*

*Elle ne pouvait plus être à juste titre dans une commission qui gère et qui règle le lieu où elle va travailler. Elle intègre l'effectif du multi-accueil en remplacement de la secrétaire qui est partie. Elle a l'avantage d'avoir une double casquette, car non seulement elle sait faire du secrétariat, mais en cas de difficulté, elle peut rentrer dans les effectifs auprès des enfants aussi pour nous aider. Nous avons déjà connu cela avec la première secrétaire de la structure Céline BLANCK. Je suis vraiment très content s'agissant en plus d'une personne qui habite à Souffelweyersheim.*

**34/2024 - CESSION DE TERRAINS LIEUDIT FUCHSLOCH**

Rapporteur : Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire

Les parcelles cadastrées section 13 n° 39 d'une contenance de 11,7 ares et section 13 n° 215 d'une contenance de 0,85 ares sont situées dans l'emprise d'un projet de zone d'activité, entre les voies ferrées de la gare de Hausbergen, l'autoroute A4 et la cour de gare.

Afin de concrétiser le projet, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le principe d'aliéner ces parcelles.

Si la faisabilité de l'opération est validée, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer une seconde fois pour approuver les conditions et le prix de cession et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

***Le Conseil Municipal,***

***VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;***

***Considérant que les terrains cadastrés, section 13 n°39 et 215 ne présentent pas d'intérêt pour la Commune ;***

***Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour dont 1 procuration et 1 voix contre de Mme NGO YANGA, Conseillère municipale***

**ADOPTE**

- *le principe d'aliéner les terrains cadastrés section 13 n° 39 (11,7 ares) et section 13 n° 215 (0,85 ares) ;*

**AUTORISE**

- *Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.*

**35/2024 – PETITE ENFANCE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT EN ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL AU SERVICE PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire

Le règlement de fonctionnement constitue le référentiel commun pour les équipes, les partenaires institutionnels et les parents. C'est un document cadre indispensable pour les structures d'accueil collectif et familial. Ce document rappelle la réglementation à laquelle sont soumises les structures d'accueil de la petite enfance et décrit l'organisation générale de ces établissements.

Les dernières modifications des règlements de fonctionnement du Multi accueil et du SAF ont été adoptées lors de la séance du Conseil Municipal du 2 Octobre 2023. Depuis lors de nouvelles modifications nécessitent d'être apportées :

- ✚ À la demande de la PMI, modification des intitulés de nos EAJE conformément au décret du 30/08/2021 :
  - Pour le SAF : la structure est nommée « Petite Crèche Familiale »,
  - Pour le Multi-accueil : la structure est nommée « Grande Crèche ».
- ✚ Suite à l'instauration par la CAF de la possibilité de subventionner 1 à 3 journées pédagogiques par an pour l'équipe, le règlement de fonctionnement du Multi-accueil ne mentionne plus seulement une journée de pré-rentrée, mais prévoit la fermeture de la crèche pour « une ou plusieurs journées pédagogiques annuelles » (p.4). Ce changement ne concerne pas le SAF.
- ✚ Mise à jour des annexes :
  - Annexe 3 (p.26) : calendrier vaccinal 2024
  - Annexe 5 (p.28-29) : barèmes de participations familiales 2024 et 2025 avec un plafond d'application modifié par la CNAF au 01/09/2024

Les deux règlements de fonctionnement ont donc été rectifiés en ce sens. Ils ont été validés par la PMI (Protection Maternelle Infantile) en date du 27/02/24 pour le premier point.

*Le Conseil Municipal,*

- VU la délibération n° 31/2021 portant modification du règlement de fonctionnement régissant l'accueil collectif et familial au service « Petite Enfance » en date du 29 juin 2021 ;*
- VU la délibération n° 42/2022 portant modification du règlement de fonctionnement régissant l'accueil collectif et familial au service « Petite Enfance » en date du 29 juin 2021 ;*
- VU la délibération n° 39/2023 portant modification du règlement de fonctionnement régissant l'accueil collectif et familial au service « Petite Enfance » en date du 29 juin 2021 ;*

*VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 Septembre 2024 ;*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE**

- les nouvelles modifications du règlement de fonctionnement du Service d'Accueil Familial et du Multi-Accueil « Les Lutins de Souffel » joint en annexe.*

### **36/2024 - TARIFS MUNICIPAUX : BILLETTERIE POUR LES SPECTACLES COMMUNAUX**

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Par délibération du 25 Juin 2018, le Conseil Municipal avait adopté pour sa programmation culturelle une grille tarifaire spécifique pour l'ensemble des spectacles jusqu'à la fin du précédent mandat.

Afin que tout le monde puisse continuer à profiter des spectacles municipaux, il est proposé de maintenir les tarifs actuels de la billetterie :

- Tarif « Œuvre caritative » : 3.00 € par adulte et par enfant de plus de 3 ans*
- Tarif « jaune » : 5.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « bleu » : 7.50 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « vert » : 10.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « rouge » : 12.50 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « orange » : 15.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « violet » : 20.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « marron » : 25.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Tarif « noir » : 30.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans*
- Gratuité pour les enfants de moins de trois ans.*

*Le Conseil Municipal,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU l'avis favorable du comité consultatif « Vie culturelle » en date du 24 Septembre 2024.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**ARRETE les tarifs de la billetterie pour les spectacles proposés par la commune comme suit pour la durée du mandat :**

- **Tarif « Œuvre caritative » : 3.00 € par adulte et par enfant de plus de 3 ans**
- **Tarif « jaune » : 5.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « bleu » : 7.50 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « vert » : 10.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « rouge » : 12.50 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « orange » : 15.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « violet » : 20.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « marron » : 25.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Tarif « noir » : 30.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans**
- **Gratuité pour les enfants de moins de trois ans.**

**37/2024 – CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE SOUFFELWEYERSHEIM**

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Souffelweyersheim chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la santé et la solidarité. Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intention d'une bonne organisation des services, la Ville de Souffelweyersheim s'engage toutefois à apporter au CCAS et pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville de Souffelweyersheim avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au CCAS permettant de donner à ce dernier les moyens de tenir pleinement son action dans ses domaines de compétence.

Pour cela, il convient de rappeler que la refacturation des charges entre une ville et un CCAS est encadrée par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). L'article

L225-1 du CGCT dispose notamment que : *"Les communes peuvent mettre à la disposition des centres communaux d'action sociale les moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Elles peuvent également leur fournir des prestations de services."*

Par ailleurs l'article R233-32 du CGCT précise que : *"Les modalités de mise à disposition des moyens matériels et humains et de fourniture de prestations de services font l'objet d'une convention entre la commune et le centre communal d'action sociale. Cette convention détermine notamment la nature des moyens et prestations, leur mode de calcul et de refacturation, ainsi que les conditions de leur utilisation."*

La présente convention cadre a donc pour but de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville pour participer au fonctionnement du CCAS.

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature et ce jusqu'à la fin du mandat. Elle sera reconduite expressément, sauf dénonciation, votée par l'une ou l'autre des instances délibératives.

La convention jointe au rapport sera approuvée dans les mêmes termes par les deux assemblées délibérantes.

***Le Conseil Municipal,***

***VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;***

***VU l'avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 Septembre 2024 ;***

***VU l'avis favorable du Comité Social et Territorial en date du 19 Septembre 2024 ;***

***Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention de Mme NGO YANGA, Conseillère municipale***

**AUTORISE**

- ***Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation établie entre la Ville et le CCAS de Souffelweyersheim***
- ***à signer tous documents s'y rapportant.***

***Monsieur Pierre PERRIN, Maire : Mme NGO YANGA avez-vous des questions puisque vous étiez intéressée par le CCAS ?***

***Madame NGO YANGA, Conseillère municipale : je n'ai pas compris la question.***

***Monsieur Pierre PERRIN, Maire : Je souhaitais savoir si vous aviez envie de poser une question ou faire une remarque sur ce travail que nous faisons puisque qu'en début de mandat vous étiez tentée pour rentrer au CCAS. Je voulais savoir si vous êtes encore autant intéressée ?***

../..

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale** : Je suis toujours intéressée. Je vous ai toujours fait part que le CCAS de Souffelweyersheim ne fonctionne pas normalement comme un CCAS devrait fonctionner. Je suis partante s'il y a un travail à faire.

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire** D'accord. La convention, vous l'avez lue et vous ne trouvez pas de remarques à faire ? Je vous remercie.

### **38/2024 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS 2024 – ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL**

Rapporteur : Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire

#### **Préambule :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

#### **Exposé :**

En vue de définir les orientations de la convention territoriale globale (CTG), un diagnostic social a été réalisé en partenariat avec la CAF. Ce diagnostic a mis en évidence les spécificités de la ville de Souffelweyersheim et a souligné l'importance de renforcer le rôle du CCAS dans la réponse aux besoins sociaux de la population, tout en développant des actions ciblées en faveur des personnes âgées.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intention d'une bonne organisation des services, la Ville de Souffelweyersheim s'est toujours engagée à apporter au CCAS pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise.

Les missions actuelles du service social figurent ci-dessous. Celles qui ne sont pas encore mises en œuvre sont signalées en vert.

#### **Accueil téléphonique / Accueil en présentiel**

- Assurer un accueil téléphonique de qualité,
- Mettre en place un accueil physique chaleureux et bienveillant.

#### **Rencontre et accompagnement des usagers dans la complétude de leurs dossiers (logement/bon alimentaire) en mairie**

- Rencontrer individuellement les usagers pour identifier leurs besoins,
- Accompagner les usagers dans la constitution de leurs dossiers,
- Informer les usagers sur leurs droits et les démarches à effectuer.

#### **Créneau pour aider les personnes en grandes difficultés et peu mobiles dans des démarches administratives (dossier papier ou électronique)**

- Mettre en place un créneau deux fois par semaine,
- Assurer un accompagnement individualisé des personnes dans leurs démarches administratives.

### **Lien entre la commune et la CEA concernant les demandes et la constitution des dossiers de demandes (compléments à apporter aux bilans sociaux...)**

- Assurer un lien régulier avec la CEA,
- Faciliter l'échange d'informations entre la commune et la CEA,
- Aider les usagers à compléter leurs dossiers de demande d'aide auprès de la CEA.

### **Demande de logement**

- Vérifier les dossiers de demande de logement et enregistrer les demandes
- Participer aux Commissions d'Attribution des Logements (CAL)

### **Bon alimentaire**

- Vérifier et enregistrer les demandes de bon alimentaire
- Préparer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers

### **Gestion de la liste des personnes vulnérables (canicule, grand froid, délestage...) (listing à revoir)**

- Mettre à jour régulièrement la liste des personnes vulnérables
- Contacter les personnes vulnérables en cas de canicule, grand froid ou délestage

### **Gestion administrative du service**

- Assurer le classement et l'archivage des dossiers
- Gérer les impressions et les photocopies
- Organiser les Conseils d'Administration (CA) du CCAS
- Rédiger les convocations et les comptes rendus des réunions et des CA
- Participer aux CA du CCAS
- Assurer le suivi des dossiers et des actions du CCAS

### **Réflexion et mise en place d'actions liées au CTG :**

#### **Organisation d'un forum aidants / aidés**

- Organiser un forum aidants / aidés une fois par an
- Mettre en relation les aidants et les aidés
- Informer les aidants sur les ressources disponibles

#### **Création d'un groupe de bénévoles pour rendre visite aux personnes isolées**

- Rédiger une charte d'engagement pour les bénévoles,
- Recruter et former les bénévoles,
- Mettre en place un système de suivi des visites : référentiel d'évaluation de l'isolement, référents de quartier, registre...

#### **Organisation d'ateliers cuisine et gestion du budget**

- Organiser des ateliers cuisine et gestion du budget plusieurs fois par an,
- Animer les ateliers avec des professionnels qualifiés,
- Permettre aux participants de partager leurs expériences,

#### **Développement des compétences de la réserve citoyenne**

- Organiser des formations pour les membres de la réserve citoyenne,

- Mettre en place des actions d'accompagnement à destination des publics fragiles et/ou précaires : accompagnement administratif, numérique, déplacement vers des administrations, petits travaux, aide aux devoirs...
- Suivre les actions et évaluer leur impact

#### Renforcement des interactions avec l'EHPAD

- Organiser des animations communes entre le CCAS et l'EHPAD (poulailler...),
- Mettre en place des navettes pour permettre aux résidents de l'EHPAD de participer aux manifestations de la commune,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

À la lumière de ces éléments, il est apparu nécessaire de renforcer le service social de la commune avec le recrutement d'un agent au grade d'assistant social dans le cadre d'emploi d'assistant territorial socio-éducatif de catégorie A, à temps plein (35/35<sup>ème</sup>) dans la filière sociale.

Ce poste sera rattaché au service social de la Mairie et encadrera l'agent d'accueil qualifié de Catégorie C actuellement en poste à temps plein.

Les missions principales de l'assistant de service social seront les suivantes :

Professionnel du travail social, il intervient auprès de personnes en situation de difficulté sociale. Son rôle principal est de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes (économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement) et de leur permettre de retrouver une autonomie sociale :

- ↻ **Accueil, écoute et soutien des personnes** : recevoir les personnes en entretien individuel ou collectif, les écouter attentivement et analyser leur situation sociale. Il apporte un soutien moral et psychologique aux personnes en difficulté et les oriente vers les services et prestations auxquels elles peuvent prétendre.
- ↻ **Évaluation des besoins et élaboration d'un projet d'accompagnement** : réaliser une évaluation approfondie de la situation sociale de la personne, en tenant compte de ses besoins, de ses ressources et de son environnement. Il élabore ensuite un projet d'accompagnement personnalisé, en concertation avec la personne et ses proches.
- ↻ **Mise en œuvre d'actions d'accompagnement** : mettre en œuvre les actions prévues dans le projet d'accompagnement. Il peut s'agir d'actions d'information, d'orientation, de conseil, de soutien administratif, de médiation, etc. Il peut également accompagner la personne dans ses démarches auprès d'autres organismes ou services.
- ↻ **Suivi et évaluation de l'accompagnement** : assurer le suivi régulier de l'accompagnement et évaluer régulièrement les progrès réalisés par la personne. Il ajuste le projet d'accompagnement si nécessaire.
- ↻ **Partenariat** : travailler en collaboration avec d'autres professionnels du secteur social et médico-social, ainsi qu'avec des partenaires institutionnels et associatifs.
- ↻ **Analyser les données d'activité** : statistiques...
- ↻ **Participer à la conception et conduire les projets sociaux (CTG...)**

- ↪ **Participer aux commissions d'attribution des logements**
- ↪ **Coordonner l'activité de l'agent d'accueil**

Son rattachement hiérarchique ainsi que celui de son service relèveront directement de la Directrice Générale des services.

Il est à préciser qu'une convention est prévue pour formaliser la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville de Souffelweyersheim avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au CCAS.

Une convention de mise à disposition pour chaque agent concerné sera également signée entre la Ville et le CCAS de Souffelweyersheim.

Cette création fera l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2024. Les crédits seront prévus au titre du PB2025.

**Le Conseil Municipal,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;**

**VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**

**VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**

**VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 Septembre 2024.**

**Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention de Mme NGO YANGA, Conseillère municipale**

**DECIDE**

- **De créer le poste d'assistant de service social dans le cadre d'emploi d'assistant territorial socioéducatif de catégorie A, à temps plein (35/35ème) dans la filière médico-sociale,**
- **D'inscrire l'emploi créé au tableau des effectifs 2024.**

**PRECISE**

- **Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.**

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** Même si la personne est polyvalente, elle ne pourra pas assurer tout le fonctionnement du CCAS. Il y a une charge lourde de travail, une personne seule ne pourra pas supporter ça.

**Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire :** Il est évident que la personne travaillera en binôme. Elle sera appuyée et aidée par les membres du CCAS et par moi-même.

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Je rappelle qu'au niveau de la commune, nous avons mis un mi-temps pour le secrétariat et à l'accueil du service social. Nous avons juste un peu de difficulté parce que cette personne est en arrêt maladie. Pour le moment les agents de l'accueil de la mairie font ce travail à la place la personne absente. ..../..

*Vous avez dans votre document tout ce qui est en vert, qui correspond à ce qui peut être amélioré ou créé suite au diagnostic qui a été fait en partenariat avec la CAF.*

*Il est certain qu'une partie aurait dû être déjà faite. Depuis le COVID nous avons mis ce mi-temps en place, sauf que depuis le COVID, cette personne est en arrêt et je ne peux rien faire d'autre que de l'accompagner. Cette personne ne travaille peu ou pas du tout pour le moment.*

*Madame NGO YANGA, vous avez raison on pourrait très bien embaucher encore plus. Mais qu'est-ce que vous diriez si nous embauchions une personne ou deux personnes de plus ? En effet, vous avez voté contre le budget parce que nous augmentions la masse salariale et l'embauche. À chaque fois que nous passons le point pour les créations de postes, et encore, ce n'est pas des créations parce que je pense que vous ne suivez pas quand je parle de créations de postes, vous votez contre ou vous vous abstenez parce que vous trouvez qu'on dépense trop en charge de personnel.*

*Je redoute votre vote tout à l'heure parce que je me dis que vous allez voter contre car c'est une création de poste.*

*Vous pourriez pointer du doigt qu'il s'agit d'un travail normalement qui devrait être fait par les départements. Ils n'ont pas le potentiel pour répondre aux demandes des communes et les demandes sont grandissantes. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.*

*Nous allons adjoindre une personne à un travail qui, normalement, aurait dû être fait complètement par la CeA mais qui ne peut pas le faire. Je ne lui en veux même pas. Il faudrait qu'elle redimensionne son service à la population, son service social en bien plus grand et de façon plus localisée.*

*C'est peut-être un point dont on pourrait discuter avec la CeA : est-ce qu'il ne serait pas intéressant de décentraliser cette action au niveau des communes puisque nous avons l'expertise de notre population, et, nous donner les moyens pour faire à leur à votre place ? Je pense qu'on le ferait bien en coopération avec les services de la CeA.*

*Oui, on pourrait embaucher encore plus de monde. On va déjà commencer par une personne, et ce n'est pas la moindre. Un(e) assistant(e) de service social, c'est un(e) assistant(e) social. Cette personne va être polyvalente car notre commune le permet encore. Quand vous avez à la CeA des personnes qui sont seulement chargées d'un thème, une s'occupe de la partie financière des allocataires, l'autre du logement ou du social... Nous, cet agent va faire tout.*

*Cela fait un moment que l'on avance sur ce dossier. Je suis content de pouvoir le faire. Vous avez raison. On pourrait embaucher plus, mais on s'arrêtera là pour le moment avec un temps plein puisque la dépense va être quand même conséquente et va alourdir notre masse salariale.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *S'il y a un travail à faire, j'aimerais bien me proposer pour y assister et voir comment est-ce qu'on pourrait ébaucher certaines choses. Comme je vous ai dit, chaque CCAS fonctionne indépendamment de la CeA. Schiltigheim a son CCAS, Hœnheim pareil. On ne peut pas demander à la CeA d'intervenir sur un CCAS à la Souffelweyersheim. Ce n'est pas possible.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Mais je n'ai pas demandé à la CeA d'intervenir sur le CCAS. Je vous dis que le service d'assistante sociale, et on le voit bien car on a des permanences ici, c'est bien la CeA. C'est la CeA qui gère et quand on fait des demandes d'aide, c'est bien un dossier qui est porté par la CeA et qui a été vu par les assistantes sociales.*

*Myriam JOACHIM, quand tu as des demandes d'aide, c'est bien un dossier qui vient de la CeA ?*

**Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire :** Bien sûr. Les bilans sociaux sont faits par les assistantes sociales qui sont à l'UTAMS (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) à Bischheim. L'UTAMS travaille effectivement pour Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim et Souffel.

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** Il y a les appels à projet aussi qu'il faudrait reprendre.

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Excusez-moi, je n'ai pas compris.

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** Il y a les appels à projets qu'il faudrait aussi reprendre.

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** « Les appels à projets qu'il faudrait reprendre ». Je veux bien en discuter avec vous pour me dire quels appels à projets qu'il faudrait reprendre.

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** Comment ?

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Je voudrais bien en discuter avec vous. Quels appels à projets ? De la CeA ?

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** Le CCAS, c'est comme une association.

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Attendez, vous me parlez d'appel à projets. Un appel à projets cela veut dire que la CeA lance un appel à projets, on s'inscrit, on est retenu et on a un financement ou une aide structurelle. Quels appels à projets a lancé la CeA ? Moi, je suis preneur, je ne suis pas obtus, vous savez.

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** Mais cela peut être les collectivités, cela peut être la Collectivité Européenne d'Alsace, ça peut être la CAF, ça peut être...

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Mais on le fait, Madame. Si vous voulez qu'on reparle de la CAF cela m'amuse, car lorsque vous avez écrit la tribune dans le Souffle MAG, je me suis dit que vous ne suivez pas ou vous ne comprenez pas. Vous nous avez marqué que l'on avait perdu 150 000 € d'aides de la CAF parce qu'on avait un manque d'appel à projets. Maintenant, je comprends ce que vous me dites, mais vous n'avez rien compris.

*Les 150 000 €, ce n'est pas un manque de projets, c'est une baisse du nombre d'enfants gardés. Moins d'enfants gardés c'est forcément moins d'aides. Mais nous n'avons pas perdu un euro sur les projets ou autres. Qui plus est, quand vous avez entendu le discours de Madame MEYER (Présidente de la CAF), elle a dit que l'on a eu beaucoup plus que ce qu'on l'on aurait dû avoir. Je ne sais pas si vous vous rappelez. Donc, il faudrait que vous fassiez très attention à ce que vous écrivez, parce que parfois, vous écrivez des absurdités. Je vous le dis comme je le pense. Je n'ai pas voulu réagir sur votre tribune, mais elle était complètement fausse.*

*Elle était fausse et trônquée et vous mentez aux gens quand vous écrivez cela. 150 000 € qui manquaient pour des appels à projets ! Alain JANSEN vous a expliqué qu'il y avait une baisse des subventions de la CAF parce qu'il y avait un moins de demandes. C'est juste cela. Mais vous ne suivez pas et vous auriez dû continuer à suivre la Commission des Finances. On aurait pu vous expliquer à ce moment-là, mais vous avez choisi de démissionner. C'est une erreur. Vous auriez dû. Et franchement, à moins que nous ne soyons pas pédagogues, on vous aurait expliqué comment cela fonctionne. Dans votre tribune, j'étais désabusé en me disant « quoi que l'on dise, c'est pris du mauvais côté ». Vous ne suivez pas et vous racontez n'importe quoi. On n'a pas de manque d'appel à projets. Si vous avez un peu suivi avec la CAF, vous verriez qu'elle nous met toujours en exemple dans les dossiers. Hormis sur ce dossier du social où elle nous a dit que l'on devait faire mieux. C'est vrai. Mais concernant la Convention Territoriale Globale (CTG), quand j'étais à Reichstett, on constate que l'on est devant notamment sur la petite enfance, et sur la jeunesse. Aujourd'hui je ne vous parle pas de ce qui est bien. Je vous dis que l'on doit faire un effort et je vous demande donc d'embaucher une personne pour avancer sur le volet social.*

*Les appels à projets à chaque fois qu'il est possible d'avoir de l'argent, je vous rassure, Madame, on est là pour aller le chercher. Mais là, je le dis encore une fois, vous ne suivez pas nos dossiers, vous ne suivez pas les dossiers. C'est bien triste, mais c'est comme ça.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *Cela ne sert à rien d'amener la discussion des tribunes. Vous me posez la question concernant le CCAS et vous atterrissez sur la tribune.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Non, Madame, vous parlez d'appel à projets de la CAF à l'instant.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *On parle de CCAS, on ne parle pas de tribune, vous mélangez tout.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Je ne mélange pas tout.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *Ah si !*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Vous avez dit qu'il fallait aller chercher des appels à projets. Je me rappelle alors la tribune, c'est exactement la phrase que vous avez écrite. Maintenant, je comprends mieux votre pensée.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *Ah vous comprenez !? Vous interprétez ma pensée ! Alors, je pense que vous êtes hors carrément de la plaque.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *J'aurais du mal à penser à votre place. Je dis que je comprends mieux votre pensée. Ce n'est pas la même chose, Madame.*

**39/2024 – AFFAIRES DU PERSONNEL : ELARGISSEMENT DU RIFSEEP AU CADRE D’EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS**

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Par délibération en date du 28 juin 2021 et 28 novembre 2022, le Conseil Municipal a mis en œuvre, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l’expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents, fonctionnaires et contractuels de droit public, relevant des cadres d’emplois suivants :

Attachés territoriaux	Rédacteurs territoriaux	Adjoints administratifs
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieurs territoriaux	Techniciens territoriaux
Agents de maîtrise territoriaux	Adjoints techniques territoriaux	Puéricultrices territoriales
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agents sociaux territoriaux	Adjoints territoriaux du patrimoine	

La parution du décret 2020-182 du 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, permet de rendre éligible au RIFSEEP les cadres d’emplois suivants :

- Assistants territoriaux socio éducatifs

Il est donc proposé à l’assemblée d’élargir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, au cadre d’emploi des assistants territoriaux socio éducatifs le bénéfice du RIFSEEP au sein de la commune de Souffelweyersheim.

Ainsi, les agents relevant de ces cadres d’emplois bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que leurs collègues en application des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 et du 28 novembre 2022 précitées.

Ils se verront donc placés dans un groupe de fonctions conformément aux critères professionnels, fixés par ladite délibération et attribués un montant individuellement annuel de primes par arrêté de l’autorité territoriale dans la limite des plafonds annuels fixés de la façon suivante :

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant maximum annuel total RIFSEEP
A 1	<i>Responsable d'équipe, assistants territoriaux socio éducatifs avec des responsabilités, assistant de service social</i>	19 480 €	3 440 €	22 920 €
A 2	<i>Assistants territoriaux socio éducatifs, assistant de service social</i>	15 300 €	2 700 €	18 000 €

**Le Conseil Municipal,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;**

**VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;**

**VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;**

**VU le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;**

**VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;**

**VU le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;**

**VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;**

**VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 et 28 novembre 2022 instaurant le RIFSEEP au sein de la collectivité pour certains cadres d'emplois ;**

**VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 Septembre 2024.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **D'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, pour les agents relevant du cadre d'emploi énuméré ci-dessus en leur attribuant :**
- **une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),**
  - **un complément indemnitaire annuel (CIA).**

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant maximum annuel total RIFSEEP
A 1	<i>Responsable d'équipe, assistants territoriaux socio éducatifs avec des responsabilités, assistant de service social</i>	19 480 €	3 440 €	22 920 €
A 2	<i>Assistants territoriaux socio éducatifs, assistant de service social</i>	15 300 €	2 700 €	18 000 €

- **De se référer aux délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 et 28 novembre 2022 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois.**
- **D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.**

**40/2024 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE SOUFFELWEYERSHEIM**

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Dans le cadre des relations entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Souffelweyersheim et en lien avec l'élargissement des missions de ce dernier, il est proposé la mise à disposition de deux agents communaux qualifiés pour occuper les emplois d'agents d'accueil et d'assistant social de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et cela pour une période de trois ans.

En contrepartie de la mise à disposition, le Centre Communal d'Action Sociale de Souffelweyersheim s'engage à rembourser à la Ville de Souffelweyersheim la rémunération et les charges sociales afférentes des agents mis à disposition.

La convention jointe au rapport sera approuvée dans les mêmes termes par les deux assemblées délibérantes.

../..

**Le Conseil Municipal,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;**

**Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 Septembre 2024 ;**

**VU l'avis favorable du Comité Social et Technique en date du 19 Septembre 2024.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE**

- **La mise à disposition à titre onéreux de deux agents de la Ville de Souffelweyersheim au profit du CCAS de Souffelweyersheim pour une durée d'un an renouvelable avec une durée maximale de trois ans au prorata du temps de travail ;**

**AUTORISE**

- **Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante (celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel des agents)**

**Madame Marie-Laure KOESSLER Adjointe au Maire :** Je voulais juste demander où le bureau de la personne se trouvera ? Est-ce qu'on le sait déjà ?

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Si tu vois le bureau de Myriam JOACHIM, il va se trouver exactement au même endroit.

**Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire :** D'une manière géographique ? Mon bureau, est disponible. Il y a éventuellement des remaniements qui peuvent se faire, mais elle restera au rez-de-chaussée.

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** Au même titre que Brigitte SCHLEIFER a son bureau avec l'accueil en bas, Hélène MULLER a son bureau avec la chargée de communication car on n'a pas de locaux suffisants.

Le jour où on pourra refaire cette mairie, on fera les locaux nécessaires et suffisants pour accueillir le public.

On s'aperçoit maintenant que comme la commune grandit, on a besoin d'avoir des espaces pour accueillir le public, que cela soit au niveau du social, des cartes d'identité et autres. Le jour où on travaillera sur un accueil unique pour le public au rez-de-chaussée, vous vous rendrez compte du nombre important de personnes qui viennent en mairie que cela soit pour l'urbanisme, le social, la police municipale ou les écoles... Donc l'adjointe se serrera un petit peu avec l'assistant au regard des horaires et du travail en commun qu'ils auront. Myriam JOACHIM étant plutôt présente en fin l'après-midi et la personne travaillera la journée. Myriam JOACHIM, c'est ça ?

**Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire :** *Cela sera comme cela. Je travaille aussi sur mon ordinateur chez moi, si vraiment on a un gros dossier à traiter, on peut très bien le faire en visio conférence mais je me déplace aussi évidemment. S'il y a des rendez-vous, la personne aura mon bureau qui est actuellement au rez-de-chaussée et à l'accueil. Ce qui peut aussi permettre une certaine discrétion. Je pense que les personnes qui viennent voir notre travailleur social n'ont peut-être pas besoin de se promener dans toute la mairie et de demander où se trouve le bureau. C'est plus facile d'accès également pour les personnes éventuellement à mobilité réduite.*

## **41/2024 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS 2024 - COMPLÉMENT**

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé à la création d'emplois 2024 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2024.

À l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

***Le Conseil Municipal,***

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;***
- VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;***
- VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;***
- VU le Budget Primitif 2024 ;***
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 Septembre 2024.***

***Après en avoir délibéré, l'unanimité,***

***DECIDE***

- De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;***
- D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2024.***

***PRECISE***

- Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2024.***

***AUTORISE***

../..

- **Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### IV. – QUESTIONS ORALES ET DIVERS

##### a) Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents de la question transmise par le groupe « Tous ensemble pour Souffel » :

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale prend la parole pour lire la question écrite déposée par voie électronique sur la plateforme e-convocation le 1<sup>er</sup> Octobre 2024 à 17h48 :** *Vous êtes élus sur un programme parlant de la transition écologique. Depuis un moment donné, c'est vrai que les réunions ne se tiennent plus. Donc c'est pour cela que je voulais savoir : qu'en est-il de la tenue des réunions concernant la transition écologique ?*

*Je me réjouis d'ailleurs que la question a été posée et écrite le 1<sup>er</sup> octobre et vous avez réagi rapidement en organisant une réunion le 30 octobre.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Madame la Conseillère puisque l'Adjoint n'est pas là, va vous répondre. Je le rappelle à toutes et à tous. Vous avez la possibilité d'envoyer une question écrite au Conseil Municipal avant le jeudi, 17h00, avant la séance. Cette question écrite, vous l'envoyez par mail, par courrier ou alors vous la déposez sur la plateforme dématérialisée puisque vous le savez, nous avons dématérialisé l'envoi de nos convocations.*

*Madame NGO YANGA a posé une question écrite. J'aurais bien aimé que vous la posiez telle quelle, mais ce n'est pas grave. La logique veut que cette question soit posée au Conseil Municipal et que l'Adjoint ou le Maire y réponde. Aujourd'hui cela fait longtemps que nous n'avons pas eu de questions. Si l'un de vous voudrait poser une question, c'est la même façon de faire : vous envoyez une question au Conseil Municipal et on y répondra en séance. Si on ne peut pas y répondre en séance, on y répondra par courrier à la personne qui nous a interpellé. Mais là je pense que l'on peut faire une réponse orale.*

**Madame Isabelle DURINGER, Conseillère Municipale Déléguée :** *Bonsoir Madame. Effectivement, il n'y a pas eu de réunion en 2023 du Comité transition écologique. Mais nous avons néanmoins eu beaucoup de réunions avec de nombreux partenaires.*

*Je peux citer l'Eurométropole, l'ADEME, le Cadre 67, Vélo station, l'Agence du climat et Hélène PERUSET, de Souffel en transition avec qui nous travaillons régulièrement.*

*Nous avons de ce fait une grande année avec plein d'actions dont je peux notamment citer : L'après-midi fresque du climat intergénérationnelle qui a eu lieu à la bibliothèque - Merci Hélène MULLER - L'organisation d'une balade thermographique avec le Comité cadre de vie - Rémi REUTHER n'est pas là ce soir, mais il y était également - Une soirée fresque de l'alimentation et de la mobilité avec Hop là Transition et Hélène PERUSET de Souffel en transition, la présence du stand de l'Eurométropole pendant la manifestation Min Ländel dont l'objectif était la sensibilisation au gaspillage alimentaire, le compost et les biodéchets et le tri des déchets.*

*Nous avons soutenu logistiquement l'organisation par Souffel en transition et les rencards de la nature avec la FDMJC, manifestation qui a été une grande réussite. Nous avons également participé à la sensibilisation aux déplacements doux avec l'organisation à l'école de la fête du vélo à l'école dans le cadre de la semaine du vélo à l'école.*

*Toutes ces actions ont nécessité du temps. Effectivement, il n'y a pas eu de réunion du comité transition écologique, mais il y a eu plein de réunions. Nous avons relayé toutes ces manifestations sur les réseaux sociaux de la commune et dans le MAG.*

*Nous aurons l'occasion de faire un bilan de ces opérations lors de la réunion qui aura lieu le 30 octobre, mais je n'ai pas attendu votre question pour convoquer cette réunion.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Merci. Il y a du public ce soir. Voulez-vous prendre la parole ? Je peux faire une suspension.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *Je veux répondre à cette question.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Bien sûr. Allez-y, répondez.*

**Madame NGO YANGA, Conseillère municipale :** *Je fais partie du Comité Consultatif concernant la transition écologique. J'ai juste eu la convocation pour une réunion. La convocation dont j'étais destinataire, c'était pour aller visiter une déchetterie d'incinération. À part cela, je n'ai reçu aucune autre convocation parlant du Comité Consultatif. Donc raison pour laquelle j'ai posé la question. Parce que si on organise un Comité Consultatif, c'est pour organiser des réunions à Souffel. Celles de l'extérieur, c'est juste à titre d'information ou formel pour vous. C'est pour ça que j'ai posé la question que depuis qu'il y a ce comité consultatif, je n'ai plus jamais reçu aucune autre convocation.*

**Monsieur Pierre PERRIN, Maire :** *Madame NGO YANGA, j'ai demandé et je m'engage à ce que vous ayez maintenant des invitations régulières aux différentes manifestations. Comme cela, vous aurez une invitation directement et vous pourrez venir ou pas si vous le voulez. Mais il est vrai que ces manifestations ont été relayées, que cela soit par les différents canaux. J'avoue, vous auriez pu avoir, pour certaines de ces manifestations, une invitation personnelle. Vous en aurez une à partir de maintenant.*

*Je vais donner la parole à Myriam JOACHIM et Hélène MULLER pour différentes annonces. Mais auparavant, le 10 octobre, dans cette salle, il y aura une réunion sur les préventions des cambriolages. C'est la gendarmerie, la brigade de contact qui assurera cette réunion. Elle l'avait déjà fait l'année dernière. C'est le moment de le faire en raison de la recrudescence des cambriolages avec les jours qui diminuent, le soir qui commence de plus en plus tôt et bientôt le changement d'horaire.*

## **b) Evènements à venir**

**Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire prend la parole :**

➤ **Conférence : le maintien à domicile et visite d'un DiamanTIC le Jeudi 10 octobre 2024 de 14h à 17h30 à l'Espace culturel des Sept Arpents.**

*C'est une conférence qui se fait avec l'A.G.F Souffelweyersheim entre autre. Un DiamanTIC est gros mobil home qui représente un appartement aménagé pour une personne âgée, à savoir les lits médicalisés, les installations des téléphones, les installations des cuisines, des salles de bain etc...*

*Ce DiamanTIC est juste un gros mobil home qui va être installé jeudi après-midi sur le parking de l'espace des sept Arpents. Dans cette salle se tiendra la conférence qui sera animée par des kinés, des intervenants qui pourront informer les personnes sur les démarches à suivre pour justement pouvoir accéder et bénéficier de ce maintien à domicile le plus longtemps possible. Cela s'adresse à des séniors mais également des personnes plus jeunes qui sont atteints d'une maladie.*

➤ **Loto de l'OMALT le Dimanche 27 octobre 2024**

*Nous l'avions organisé au mois de mai l'année dernière et nous n'avions pas moins de 740 personnes dans la salle d'à côté.*

*Hélène MULLER a envoyé un doodle. Si quelques personnes souhaitent encore s'inscrire, et qui ont un peu de temps à nous accorder, elles sont les bienvenues.*

**Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire prend la parole :**

➤ **Soirée Halloween et concours de citrouilles le jeudi 31 Octobre 2024**

*Le 31 octobre, nous continuons la traditionnelle soirée Halloween. Elle changera juste un petit peu de forme puisque cette année il n'y aura pas de cavalcade nocturne comme cela a été fait post-COVID qui nous interdisait de réunir des gens dans une salle. On estime que maintenant, on a passé ce cap et qu'on va de nouveau pouvoir faire la fête au chaud et à l'intérieur.*

*On va laisser les gens se promener dans les rues en individuelles et on les retrouvera à partir de 18h00 ici dans la salle pour un petit temps de restauration. On organise un concours de citrouilles. On choisira des membres du jury parmi l'assistance et les plus belles citrouilles seront récompensées.*

➤ **Salon du Livre le week-end du 2 et 3 Novembre 2024**

*L'OMALT organise avec l'aide de Patricia CHABAS, le Salon du Livre de Souffelweyersheim. Venez nombreux car qu'il y aura de belles têtes d'affiche, notamment le samedi après-midi, le couple LE MOAL auteurs de la série « Bretzel et Beurre Salé » qui viendront dédicacer leurs livres. Je pense que cela va être un très bon moment.*

**Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire prend la parole :**

➤ **Ateliers : bien manger pour ma santé et ma planète le mardi 5 Novembre 2024**

*C'est une manifestation qui rentre dans le cadre de notre Convention Territoriale Globale (CTG) sur laquelle on a travaillé. Il y a deux ateliers qui vont être organisés. Un atelier qui va être à destination des seniors et un à destination du tout public. On va essayer de cibler les personnes qui sont bénéficiaires de bons alimentaires ou des restos du cœur pour que l'on puisse leur réapprendre à faire des achats, refaire de la cuisine comme on en faisait autrefois, la cuisine qui n'est pas chère, mais qui est saine et qui pourrait certainement, dans beaucoup de cas, aider ces personnes-là.*

**Madame Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire prend la parole :**

*Je complète en précisant qu'en début d'année nous avons fait une conférence sur l'alimentation, il s'agit donc d'une suite. Il y a un troisième atelier qui est adressé aux les femmes enceintes.*

*Si vous connaissez des personnes qui sont dans ces situations, on les accueille sur inscription le 5 novembre au Multi-accueil.*

**Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire prend la parole :**

➤ **Jazz d'automne avec MATSKAT le vendredi 15 novembre 2024**

*Nous accueillons Matskat pour une soirée Jazz d'automne. Jazz d'automne et beaujolais nouveau. Cela va être une belle soirée, une fois de plus avec Matskat.*

➤ **Ciné-conférence : le chemin de Stevenson avec un âne le dimanche 17 novembre 2024**

*Cette Ciné-conférence aura lieu le dimanche à 15h00. C'est dans le cadre des conférences Altaïr, l'équivalent de connaissance du monde. Le réalisateur du film sera présent dans la salle pour commenter la vidéo et répondre à toutes les questions des spectateurs.*

➤ **Bourse expo modélisme ferroviaire le dimanche 24 Novembre 2024**

**La séance est levée à 21 h 24**

**Le Secrétaire de séance,**



**Fabienne BIGNET**

**Le Maire,**



**Pierre PERRIN**